

recours à cette loi, et aux nombreuses mesures législatives qui s'y rattachent, pour permettre aux sociétés de financement de se servir des tribunaux. Nous devrions leur dire qu'elles ne peuvent recourir aux tribunaux pour toucher leur argent, qu'elles devraient plutôt faire de la promotion. Elles l'ont fait pour prêter cet argent, qu'elles le fassent pour se le faire rembourser ou encore, qu'elles prêtent leur argent avec plus de circonspection.

Le crédit à la consommation ne disparaîtrait pas pour autant, mais nous épargnerions des frais astronomiques au pays et aux provinces, et un lourd fardeau aux tribunaux. D'autre part, ce qui est plus important encore, j'estime que cette industrie—qui prétend être une industrie mais qu'on a déjà appelé des usuriers, ne devrait pas seulement récolter ce qu'il y a d'agréable; elle devrait aussi avoir la responsabilité d'adopter les ventes, la promotion, à la capacité du client de payer, de sorte que la société n'ait pas à assumer le fardeau des frais de perception.

[Français]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une question à l'honorable député?

M. Otto: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Beaudoin: Monsieur l'Orateur, l'honorable député disait tout à l'heure que le bill avait beaucoup de sens, et qu'il regrettrait devoir traiter du sujet. Pourrait-il dire pourquoi, si le bill est bon, il n'en facilite pas l'adoption?

[Traduction]

M. Otto: Je suis tout à fait d'accord. C'est pourquoi j'ai abrégé mes commentaires pour que l'on puisse adopter le projet de loi maintenant.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec intérêt les discours de mes collègues sur le bill C-22 présenté par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), et en lisant le premier paragraphe des notes explicatives, j'ai constaté que ce bill est non seulement d'une importance extrême, mais qu'il est de nature à pallier aux problèmes auxquels se heurtent actuellement les consommateurs canadiens.

Monsieur l'Orateur, quand on songe que tous les Canadiens ont pour au delà de 10 milliards de dettes, qu'il s'agisse du crédit à la consommation ou de l'échantillonnage des prêts consentis aux individus, cela indique l'endettement effarant des Canadiens, que le gouvernement ne songe nullement à enrayer. Cela dénote également l'importance du sujet qui intéresse l'honorable député de Winnipeg-Nord, savoir la protection du consommateur.

Qu'il me soit permis, monsieur l'Orateur, de citer un extrait du bill:

Le bill vise à protéger le consommateur canadien qui, cédant à la pression exercée à son domicile ou à tout endroit autre qu'un établissement commercial, signe un contrat visant des marchandises, des services, des travaux, de la main-d'œuvre ou des matériaux, qu'il doit payer à tempérament. En principe, le bill accorde au consommateur une «période de réflexion»...

... avant de s'engager dans ces «rataplans» qui vont contribuer à le couler davantage, sur le plan financier.

Monsieur l'Orateur, dernièrement, à Victoriaville, j'ai vu plusieurs de mes concitoyens embarrassés par des vendeurs à pression qui indisposaient beaucoup les gens. J'ai même remarqué, dans un cas, que certains vendeurs

[M. Otto.]

se présentaient chez un de mes concitoyens et disaient: Nous allons te fournir un produit de telle qualité. Le tout était agrémenté d'un discours des plus convaincant. Mais—et c'est là le hic—ces vendeurs, bien que ne représentant pas une mauvaise compagnie ou offrant un mauvais produit, prétendaient que le prix de l'article pourrait être financé grâce à un prêt de la Société centrale d'hypothèques et de logement à un taux d'intérêt de 4½ ou de 5 p. 100.

Or, lorsqu'on connaît le taux d'intérêt courant de la Société centrale d'hypothèques et de logement et d'autres sources de crédit, cette prétention devient un argument de vente extraordinaire, et mes concitoyens, à ce moment-là, n'ont aucune espèce de recours pour se renseigner au sujet de la transaction.

On sait que ces vendeurs disent: Faites cela tout de suite, ne manquez pas votre chance! Et les gens ne veulent pas manquer leur chance; ils ont besoin d'un tel produit et ils sont tentés par certains arguments. Et c'est précisément ces arguments qui les font tomber dans le piège.

Le crédit aux consommateurs s'élève à plus de 10 milliards de dollars. Il s'agit de l'endettement des particuliers. Cela démontre à quel point la suggestion du député de Winnipeg-Nord est importante et comment la Chambre devrait appuyer ce projet de loi avec empressement.

Monsieur l'Orateur, ces vendeurs à pression ont deux atouts: d'abord, la formation professionnelle de la vente et, ensuite, ils s'appuient sur l'ignorance des gens. Non pas que les gens soient ignorants et n'aient pas de bon jugement, mais ils manquent de renseignements objectifs et complets. Ces vendeurs jouent sur l'atout vitesse et rapidité et tentent de coincer les citoyens dans une situation où ils n'ont pas d'autre choix que de signer le contrat d'achat. A ce moment-là, ce n'est certes pas un achat réfléchi.

C'est pourquoi, en somme, le bill vise à donner automatiquement aux consommateurs une «période de réflexion» durant laquelle ils pourront avoir recours à des conseillers, à des spécialistes, à des amis, et leur demander conseil, afin de pouvoir prendre la décision la plus sage.

On ne peut certainement pas blâmer la réclame faite aux produits, parce que les méthodes de vente visent à la pression. Mais lorsque les deux vont de pair et contribuent à endetter davantage les Canadiens, eu égard à la situation économique désastreuse que nous connaissons actuellement, il est d'autant plus important pour le gouvernement canadien de protéger les consommateurs.

Voilà pourquoi je me propose d'appuyer d'emblée, avec mes honorables collègues, ce projet de loi C-22, et j'aimerais aussi féliciter le parrain de ce bill.

Je terminerai en disant simplement que lorsqu'on constate l'endettement des canadiens et qu'on examine la situation économique qui prévaut actuellement au Canada, on s'aperçoit que le gouvernement, depuis très longtemps, a toujours concentré ses efforts sur la production en protégeant les producteurs par l'adoption de mesures fiscales et autres. On protège les producteurs, mais en ce qui a trait aux consommateurs, on ne fait rien.

On a établi un Office de protection des consommateurs, mais ce n'est qu'une farce. Cela n'a rien changé, et les plaintes que les citoyens adressent à cet Office traînent en longueur. Au fait, il faudrait attendre dix ans avant qu'il